Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20261110-039_2026-DE

SAINT-DERRIEN	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN **Séance du 02 novembre 2026**
Convocation : **27-11-2026** **Nombre de Membres :** En exercice : **15** Présents **: 13** Abstentions : 0	**L'an deux mille vingt-six, lundi 02 Novembre 2026 à 20 heures** Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique POT, Maire. **Etaient présents :** Dominique POT, Éric LOAEC, Carole CONNAN, Christian OLLIVIER, Philippe QUIVIGER, Lydie MINGAM, Jean-Paul ALLIONE, Luc PAGE, Marianne CAROFF, Magali LE BRAS, Véronique NICOLAS, Sophie TOULLEC, Maryline CROQUENNEC, **Étaient excusés,** Jean-Pierre BOCQUIER, Vincent MINGAM **M. Jean-Paul ALLIONE** a été désigné comme secrétaire de séance

DEL_039_2026 : Appel à projets en matière de sécurité 2026 – Conseil Départemental du Finistère

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil départemental du Finistère a reconduit son appel à **« projets sécurité »** au bénéfice des communes dans le cadre du Pacte Finistère pour la période 2026-2027.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les investissements des collectivités locales en matière de sûreté, avec un taux de cofinancement maximum de 50 % et un plafond d'aide fixé à 50 000 € par subvention.

Monsieur le Maire propose d'implanter un système de vidéoprotection comprenant l'installation de caméras sur les zones stratégiques du bourg ainsi qu'aux abords de certains bâtiments municipaux, afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Afin d'affiner le coût financier de cette opération dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de solliciter des devis auprès d'entreprises spécialisées.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, **DÉCIDE** :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe du projet d'installation d'un système de vidéoprotection dans le bourg et autour des bâtiments municipaux.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires et à solliciter des devis auprès d'entreprises spécialisées afin de déterminer les montants exacts et la localisation définitive des équipements.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter, dès la fixation des montants issus des devis, une subvention maximale auprès du Conseil départemental du Finistère dans le cadre de l'Appel à projets Sécurité 2026-2027 du Pacte Finistère

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, de sa transmission au représentant de l'état dans le Département, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site http://www.telerecours.fr/